



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 17 février 2016

Monsieur ARNOLD
Service Territorial de l'Architecture
et du Patrimoine
4 rue du 8 Mai 1945
40011 Mont de Marsan Cedex

Transmission électronique : sdap.landes@culture.gouv.fr

Objet : maison de Santé à Mimizan

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,

Par courrier recommandé (2 pages) en date du 19 octobre 2015 nous avons attiré votre attention sur le projet de Maison de Santé sur la commune de Mimizan.

Nous avons étudié le dossier hier. Notre courrier et votre avis figurent dans le dossier.

Toutefois nous estimons que l'implantation prévue ne respecte pas votre avis pour les raisons suivantes :

- le bâtiment se trouve bien trop près de l'une des bornes de la Sauveté
- les arbres sont plantés trop près de cette même borne

Cf : Copie Plan de masse annexée

Nous pensons que le projet aurait dû être situé en bordure du chemin des pins, perpendiculairement à la rue des trois pignes, avec le parking en bordure du chemin qui est déjà goudronné. La pile de la Sauveté conserverait ainsi son isolement.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer si vous partagez notre jugement ?

Si vous répondez affirmativement, pouvez-vous, s'il vous plaît, intervenir après du Maire de Mimizan qui a délivré le permis de construire (PC 040 184 15 M1067 délivré le 05/01/2016) et du Président de Communauté des Communes titulaire du PC afin que l'implantation du projet soit revue ?

En vous remerciant pour un traitement rapide de ce dossier, veuillez agréer, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes

